

Laboratoire d'Hygiène des Aliments et de l'Environnement B.P. 1274 - 101 Antananarivo

☎ : (261 20) 22 401 64/65 ou 22 412 72/74 email : lhae@pasteur.mg

Les échantillons sont réceptionnés au laboratoire du lundi au vendredi de 08H00-15H30

DEMANDEUR : (Remplissez ou apposez un cachet)

NOM/Prénom/Société :

Adresse :

Tél/ Fax :

Référence du bon de commande :

N° de facture pro-forma ou N° de convention :

E-mail nominatif pour l'envoi des résultats d'analyses :

(Les résultats d'analyses version papier seront mis à disposition au secrétariat du LHAE)

Date et signature du Demandeur ou son Représentant :

Personne à contacter en cas de non-conformité :

PRELEVEMENT :

Date :

Prélevés par : Vos soins

IPM

Autorités ministérielles

(Précisez) Nom/Prénom :

Visa :

NATURE ET NOMBRE DE(S) L'ÉCHANTILLON(S) :

Eau non traitée destinée à la consommation :

Eau de surface autre que pour consommation

Eau traitée destinée à la consommation (particulier) :

Eau traitée destinée à la consommation

(Collectivité/industrielle) :

Eau embouteillées ou destinées à l'être :

Eau de piscine (eau de loisir traitée) :

eau résiduaire :

Autres (précisez) :

ANALYSES DEMANDEES (vous avez la possibilité de contacter le laboratoire pour vous aider dans votre choix)

-Le laboratoire applique systématiquement le plan de contrôle standard dans le tableau ci-dessous sauf contre-indication du client (proforma, convention, demande manuscrite...)

-Pour des demandes particulières, veuillez mentionner les paramètres à rechercher, les critères associés et les règles de décision

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il ne sera pas tenu explicitement compte de l'incertitude associé au résultat.


PLANS DE CONTROLE STANDARDS	TYPE D'EAU	FLACONNAGE	TEXTES REGLEMENTAIRES
EAU NON TRAITEE POUR CONSOMMATION : <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux	Eaux de puits, forages, source...	500 ml stérile	Limites de qualité selon le décret du MEM N°2004-635 du 15 Juin 2004 - (Madagascar)
EAU TRAITEE DESTINEE A LA CONSOMMATION (PARTICULIER) : <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux, Clostridium sulfito-réducteur, Spores anaérobies sulfito-réductrices	Eaux d'adduction de la JIRAMA, eaux traitées en individuel, Glace hydrique	500 ml stérile + 10 mg de thiosulfate de Na	Limites de qualité selon le décret du MEM N°2004-635 du 15 Juin 2004 - (Madagascar)
EAU TRAITEE DESTINEE A LA CONSOMMATION (COLLECTIVITE/ INDUSTRIELLE) : Bactéries aérobies 22 et 36°C, <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux, spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs	Eaux de distribution traitées et/ou glace hydrique	500 ml stérile + 10 mg de thiosulfate de Na	Limites et références de qualité selon l'arrêté du 11 janvier 2007, modifié
EAU EMBOUTEILLEE OU DESTINEE A L'ETRE : <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux, spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs, <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , microorganismes revivifiables à 22°C et 36°C	Eaux embouteillées ou destinée à l'être	Conditionnement ou 1000 ml stérile X2	Limites et références de qualité selon l'arrêté du 14 mars 2007 modifié
EAU DE PISCINE (EAU DE LOISIR TRAITEE); <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, <i>Staphylocoques pathogènes</i> , <i>Entérocoques intestinaux</i> , <i>Pseudomonas aeruginosa</i>	Eaux de piscine	500 ml stérile + 60 mg de thiosulfate de Na	Critères selon l' Arrêté du 26 mai 2021 relatif aux limites et références de qualité des eaux de piscine pris en application de l'article D. 1332-2 du code de la santé publique, République française
EAU DE SURFACE AUTRE QUE POUR CONSOMMATION / <i>Escherichia coli</i> en NPP et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux en NPP	Eaux superficielles douces et marines	500 ml stérile	DIRECTIVE 2006/7/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade
EAU RESIDUAIRE : <i>Escherichia coli</i> en NPP et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux en NPP, Clostridium sulfito-réducteur	Eaux usées, Eaux résiduaires, eaux issues de process industriel	500 ml stérile	Limites de qualité selon le décret malgache n° 2003/464 du 15/04/03

Notre annexe technique d'accréditation COFRAC N° 1-1872 est accessible sur le www.cofrac.fr

IDENTIFICATION ECHANTILLON(S)

REFERENCES / NATURE	CONDITIONS DE PRELEVEMENTS			RESERVE IPM
	Heure	Lieu précis	T°	N° échantillon

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : ANALYSES ET METHODES (le laboratoire tient un catalogue à votre disposition)

Paramètres	Méthodes		Paramètres	Méthodes	
Dénombrement bactéries aérobies à 22°C	NF EN ISO 6222	Oui	Dénombrement entérocoques intestinaux	IDX 33/03-10/13	Oui
Dénombrement bactéries aérobies à 36°C	NF EN ISO 6222	Oui	Dénombrement entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	Oui
Dénombrement bactéries coliformes et Escherichia coli	ISO 9308-2	Oui	Dénombrement entérocoques intestinaux (NPP en méthode miniaturisée)	NF EN ISO 7899-1	Oui
Dénombrement bactéries coliformes et Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	Oui	Dénombrement entérocoques intestinaux	IDX 33/04-02/15	Oui
Dénombrement Escherichia coli (NPP en méthode miniaturisée)	NF EN ISO 9308-3	Oui	Dénombrement Pseudomonas aeruginosa	NF EN ISO 16266	Oui
Dénombrement Coliformes et coliformes thermotolérants (calcul du NPP)	NF T 90-413	Oui	Dénombrement staphylocoques à coagulase positive	NF T 90-412	Oui
Dénombrement Escherichia coli	IDX 33/02-06/12	Oui	Recherche Salmonella spp	NF ISO 19250	Oui
Dénombrement spores de bactéries ASR	NF EN ISO 26461-2	Oui	Recherche Vibrio cholerae et V. parahaemolyticus	Méthode interne	Non
Dénombrement spores d'ASR et de Clostridium sulfito-réducteur	NF T 90-415	Oui	Dénombrement de Clostridium perfringens y compris les spores	NF EN ISO 14189	Non
Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et de radionucléides, Echantillonnage à la ressource, en production, en distribution	FD T 90-520	Oui	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (Eaux de loisirs traitées : eaux de piscines...)	FD T 90-521	Oui

- L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Notre annexe technique d'accréditation COFRAC N° 1-1872 est accessible sur le www.cofrac.fr

- Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation.

- Si un des critères d'acceptation des échantillons n'est pas respecté, ou en cas de non-conformité indépendante de notre volonté et engageant la qualité des résultats d'essais, le laboratoire émet un « réserve » sur le rapport d'essai et se réserve un droit de "retrait du logo COFRAC" sur le paramètre concerné. Dans ce cas, vous serez formellement informé et votre accord sera requis.

- Les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essais)

- En cas de réclamation, le formulaire à remplir est disponible sur demande soit à l'accueil du laboratoire soit sur internet en suivant

<http://www.pasteur.mg/departement/lhaec/>

Le délai de rendu des résultats est de 7 à 10j

CONDITIONS D'ACCEPTATION (réservé à l'IPM)

Livré par :

● Eaux traitées pour consommation, glace hydrique, eau dans les établissements de santé <12h

Délai d'acheminement eaux embouteillées <8h, eaux de piscine, eaux non traitées, eaux résiduaires, eaux de surface <18h

● Température à réception:

Enceinte entre 2°C et 8°C pour les eaux, glaces hydriques ≤-10°C

● Flaconnage : IPM Autres

Avec 60mg/l de thiosulfate de sodium (piscine) Sans thiosulfate de sodium (eau non traitée)

Avec 20mg/l thiosulfate de sodium (eau traitée),

● N° de lot / DLUO :

● Quantité d'échantillon suffisante

1l+500ml pour l'eau (destinée à être) embouteillée, 1l pour les glaces hydriques, 500ml pour les autres types d'eau

● Nature et identification claire et précise de l'échantillon

à : H

Conforme Non Conforme

Conforme Non Conforme

Conforme Non Conforme

Conforme Non Conforme

Conforme Non Conforme

Conforme Non Conforme

Echantillons acceptés

Echantillons acceptés à la demande expresse du client avec réserve sur la validité et/ou l'exploitabilité des résultats

Demande d'analyse abandonnée par le client

En cas de réserve, visa du client

Visa réception :